

Arrondissement de La Flèche
Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 13 février 2020

Date de convocation : L'an deux mil vingt le treize février à vingt heures trente, le
04 février 2020 Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance
ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent
HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs
04 février 2020 Daniel GUÉRINET, Marie-Jo ROUAULT, Joël BIGNON, Christelle
PHILIPPE, Laurence LANGLAIS, Gervais COMPAIN, Laurence
COSNARD, Christophe PERDRIX, Nadia ZEBICHE, Tony
BERTRON formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 14 Absents excusés : Michel COUBARD, Jean-Marie CHALOIGNE,
- présents : 11 Marie-Laure MÉTIVIER.
- votants : 11 Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Communauté de Communes du Pays Fléchois :
1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Arrêt du projet PLUi-H - 2. Convention de
redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers
des professionnels ; -2*- Convention de partenariat avec Sarthe Habitat pour le projet de
construction de 10 logements locatifs sociaux ; -3*- Révision du loyer des logements
communaux; -4*- Etude et vote des comptes de gestion 2019 (Trésorier de La Flèche) ; -5*-
Étude et vote des comptes administratifs 2019 ; -6*- Étude et vote des subventions 2020 ; -7*
- Malices au Pays : Billetterie ; -8*- Décisions Municipales ; -9*- Opposition à la fermeture de
trésorerie de proximité ; -10*- Vœu pour le maintien du service public hospitalier ; -11*-
Comptes rendus de commissions ; -12*- Informations communautaires ; -13*- Questions
diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil
Municipal nomme à l'unanimité Marie-Jo ROUAULT comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de conseil municipal du 12 décembre 2019 est lu et
approuvé. Les membres présents ont signé au registre.

**2020-02-01 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - ARRÊT DU
PROJET DE PLU-i H :**

Par délibération en date du 22 septembre 2016, la Communauté de communes du
Pays Fléchois a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant
lieu de Programme Local de l'Habitat (PLU-i H) sur l'ensemble du territoire
communautaire. Cette même délibération fixe les modalités de collaboration entre les
communes membres.

Suite à l'extension du périmètre de la CCPF au 1^{er} janvier 2018, le Conseil
communautaire, par délibération en date du 22 février 2018, a confirmé la prescription
d'élaboration de son PLU-i H sur le nouveau périmètre.

Par délibération en date du 19 décembre 2019 n°DAG191219D015, la Communauté
de communes du Pays Fléchois a arrêté le projet de PLU-i H.

Le projet de PLU-i H répond au besoin d'anticipation de l'aménagement du territoire
à moyen terme (12 ans – soit 2 PLH). Il est le fruit d'un travail de 2 ans, en collaboration
avec les communes membres : autour de 75 réunions (comité de pilotage, rencontres
communales, concertation, personnes publiques associées, etc.) ont alimenté ce projet
d'intérêt général.

Sur la base d'un diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
(PADD) de la Communauté de communes du Pays Fléchois, véritable clef de voûte du
PLU-i, est porté par une ambition forte, qui s'articule autour de 5 axes :

« La qualité du cadre de vie, un atout à préserver et à valoriser
dans une logique d'écodéveloppement de tout le territoire »

- Axe 1 : Valoriser l'identité du territoire et conforter son attractivité ;
- Axe 2 : Maintenir et développer l'activité économique et l'emploi ;
- Axe 3 : Accueillir la population dans sa diversité ;
- Axe 4 : Conjuguer développement territorial et mobilités ;
- Axe 5 : Valoriser le cadre de vie au travers des richesses environnementales, paysagères et patrimoniales.

Un débat a été organisé sur la base du PADD lors du conseil municipal de VILLAINES-SOUS-MALICORNE du 31 janvier 2019 (Délibération n°2019-01-01).

Le scénario de développement est construit sur la base d'un objectif d'accueillir 300 à 350 habitants par an sur les 12 ans à venir, soit un rythme annuel de construction de 130 à 150 logements.

Le volet habitat du Programme Local de l'Habitat (PLH) est présent au travers du Programme d'Orientations et d'Actions (POA).

Le projet de PLU-i H a fait l'objet d'une évaluation environnementale, en lien avec la présence d'un site NATURA 2000.

L'ensemble du projet arrêté est disponible sur le site internet suivant :

<https://urbanisme.ville-lafleche.fr>

Aussi, conformément aux articles L153-16 et R153-4 du Code de l'Urbanisme, il est proposé aux membres :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de PLU-i H arrêté de la CCPF.

Après un long débat, le Conseil Municipal formule plusieurs remarques.

1. Ne serait-il pas possible de flécher les terrains urbanisables dans un second temps ?
2. Il serait opportun de s'assurer que les Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) - qui sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire - soient bien répertoriés dans la commune, notamment pour les artisans.
3. Ne pourrait-on pas optimiser les possibilités d'installation pour les artisans ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Maire remercie sincèrement Daniel GUERINET et Christophe PERDRIX qui se sont fort impliqués avec lui-même dans cette étude.

2020-02-02 : ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS :

Le Maire donne la parole au premier adjoint au Maire qui rend compte de la commission Environnement et Déchets de ce jeudi 13 février 2020 et plus spécialement le bilan 2019 de cette compétence communautaire. Malgré une économie brute du service de 40 000 euros, non négligeable, il reste à améliorer la gestion des ordures ménagères et des recyclables. Grâce à la géolocalisation des camions bennes, plus de quatre cents courriers avec guide de tri ont été envoyés aux contrevenants. Sept animations, au niveau des écoles devraient permettre d'optimiser la collecte sélective et de limiter les refus de tri. Un camion sanitaire pour les agents sera acheté 22 000 € pour être utilisé dans les deux déchetteries.

Le nettoyage des points d'apport volontaire fait polémique. Pour Villaines, il serait opportun de goudronner celui de la salle des fêtes.

CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE :

La collecte et le traitement des déchets produits par d'autres producteurs que les ménages ne sont pas obligatoires mais la collectivité peut, selon ses prescriptions, en assurer l'élimination. Cela donne lieu à un financement spécifique de la part de ces producteurs par la redevance spéciale prévue par l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels.

Il existe à Villaines un conteneur à la cantine scolaire et deux à la salle des fêtes de 750 litres chacun. La tarification de la redevance spéciale est estimée à 2250 litres sur 52 semaines soit 117 m³. Le montant annuel de la redevance spéciale s'élève à 3 056,04 €. Les membres débattent de la production annuelle, aussi bien à la cantine 36 semaines

scolaires seulement, qu'à la salle des fêtes qui n'est pas louée plus de 25 semaines par an. Ils s'étonnent du volume annoncé. Le Maire propose de signer la convention de redevance spéciale et de viser un ajustement de volume.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2020-02-03 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SARTHE HABITAT POUR LE PROJET DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX :

Le Maire présente la convention de partenariat pour le projet de construction de dix logements locatifs sociaux comprenant le contenu et le contexte de l'opération, l'échéancier prévisionnel du projet, les dispositions administratives et réglementaires, les conditions d'aménagement, le financement avec modalités de collaboration avec la collectivité.

Ce projet comprendra dix logements labellisés Bâtiment Basse Consommation (BBC) répartis comme suit : 2 types 2, 4 types 3 et 4 types 4. Deux T2 et 2 T3 seront ciblés "Habitat Seniors Services" (HSS) (Abords des logements aménagés pour faciliter la mobilité, logements aménagés pour le confort et la sécurité des personnes vieillissantes et services de proximité renforcés pour un quotidien bien entouré).

Le Maire demande aux membres de l'autoriser à signer cette convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2020-02-04 : RÉVISION DU LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX DU 30 RUE PRINCIPALE :

1* LOGEMENT DU PREMIER ÉTAGE

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que, suivant l'article 6 du bail du 1^{er} janvier 2018, le montant du loyer du logement situé au 1^{er} étage du 30 rue Principale peut être actualisé selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

D'après le calcul officiel le loyer, fixé auparavant à 380 €, peut être arrêté à 383,62 €. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer mensuel à 380 € à compter du 1^{er} mars 2020.

2* LOGEMENT DU DEUXIÈME ÉTAGE

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que, suivant l'article 6 du bail du 1^{er} décembre 2018, le montant du loyer du logement situé au 2^{ème} étage du 30 rue Principale peut être actualisé selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

D'après le calcul officiel le loyer, fixé auparavant à 285 €, peut être arrêté à 287,72 €. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer mensuel à 285 € à compter du 1^{er} mars 2020.

2020-02-05 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL (budgets Commune, Immeuble commercial,

Assainissement, Lotissement de la Galoisière 2 et Lotissement de la Galoisière 3) :

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2019 dressés par Madame Annie PANNEFIEU Receveur Municipal de La Flèche pour les budgets Commune, Immeuble Commercial, Assainissement Lotissement de La Galoisière 2 et Lotissement de La Galoisière 3, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il y a lieu de les approuver.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

➤ Considérant que ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2020-02-06 : ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

1* BUDGET COMMUNAL :

*** Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>659 320</u>	<u>530 888,52</u>
011 - Charges Caractère Général	198 731,33	124 855,55
012 - Charges de personnel	283 580	270 912,91
014 - Atténuation de produits	48 500	45 417,66
023 - Virement à section d'investissement	28 105	0
042 - Opérations Ordre Transfert section	10 983,67	10 983,67
65 - Autres charges courantes	78 920	69 056,12
66 - Charges financières	8 100	8 084,21
67 - Charges exceptionnelles	2 400	1 578,40

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>659 320</u>	<u>694 619,27</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2018 reporté	17 798,60	17 798,60
013 - Atténuation charges	0	1 129,08
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
70 - Produits de services	81 455,40	76 566,93
73 - Impôts et taxes	333 000	338 486
74 - Dotations Subventions Participations	214 626	246 560,52
75 - Autres produits de gestion courante	9 000	11 395,31
76 - Produits financiers	2 540	2 532,83
77 - Produits exceptionnels	900	150

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 163 730,75 €.

*** Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>1 436 907</u>	<u>810 848,95</u>
001- Déficit d'investissement 2018 reporté	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	60 765	60 096,20
20 - Immobilisations incorporelles	39 300	13 206,05
204 - Subventions d'équipement versées	31 000	30 666
21 - Immobilisations corporelles	87 850	48 823,66
23 - Immobilisations en cours	967 842	539 911,20
26 - Particip.et créances rattachées à des particip	150	150
27 - Autres immobilisations financières	250 000	117 995,84

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>1 436 907</u>	<u>1 061 659,92</u>
001 - Excédent d'investissement 2018 reporté	191 590,47	191 590,47
021 -Virement de la section de fonctionnement	28 105	0
040-Opérations Ordre de transfert entre sections	10 983,67	10 983,67

10 - Dotations, fonds divers et réserves	178 299,86	180 369,55
13 - Subventions d'investissement	497 763	156 216,23
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 665	500 000
21 - Immobilisations corporelles	7 000	0
27 - Autres immobilisations financières	22 500	22 500

Il apparaît un excédent d'investissement de 250 810,97 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 414 541,97 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2* BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL :

* <u>Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>33 600</u>	<u>16 010,01</u>
011 - Charges à caractère général	15 940	3 399
023 - Virement à la section d'investissement	5 000	0
65 - Autres charges de gestion courante	10 710	10 669,68
66 - Charges financières	1 950	1 941,33

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>33 600</u>	<u>32 611,95</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2018 reporté	8 786,77	8 786,77
75 - Autres produits de gestion courante	24 813,23	23 825,18

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 16 601,94 €.

* <u>Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>47 771</u>	<u>16 000</u>
001 - Déficit d'investissement 2018 reporté	0	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	16 000	16 000
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	31 700	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>47 771</u>	<u>10 271</u>
001 - Excédent 2018 reporté	10 271	10 271
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 000	0
10 - Réserve 2018	0	0
20 - Immobilisation incorporelles	8 000	0
21 - Immobilisations corporelles	24 500	0

Il apparaît un besoin de financement d'investissement de 5 729 €.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent globalisé de 10 872,94 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3* BUDGET ASSAINISSEMENT :

* <u>Section d'exploitation</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>84 645</u>	<u>36 752,26</u>
011 - Charges à caractère général	22 914,91	5 126,67
012 - Charges de personnel	3 000	3 000,00

023 - Virement à la section de fonctionnement	30 000	0
042 - Dotations aux amortissements	23 470,43	23 470,43
065 - Autres charges de gestion courante	0	0
66 - Charges financières	5 259,66	5 155,16

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>84 645</u>	<u>86 307,73</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2018 reporté	32 832,79	32 832,79
042 - Opérations ordre transfert entre sections	10 312	10 312
70 - Vente Produits fabriqués Prestations services	41 500,21	43 162,94
74 - Subventions d'exploitation	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent d'exploitation de clôture de 49 555,47 €.

<u>* Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>62 849</u>	<u>28 764,99</u>
001 - Déficit d'investissement 2018 reporté	0	0
040 - Opérations ordre transfert entre sections	10 312	10 312
041 - Opérations patrimoniales	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 500	18 452,99
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	34 037	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>62 849</u>	<u>32 848,50</u>
001 - Excédent d'investissement 2018 reporté	9 378,07	9 378,07
021 - Virement de la section d'investissement	30 000	/
040 - Amortissement immobilisations	23 470,43	23 470,43
041 - Opérations patrimoniales	0	0
10 - Réserve 2018	0	0
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	0,50	0
23 - Immobilisations en cours	0	0

Il apparaît un excédent d'investissement de 4 083,51 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 53 638,98 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

4* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 2 :

<u>* Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>109 089</u>	<u>61 248,83</u>
011 - Charges à caractère général	83 342	50 512,50
023 - Virement à la section d'investissement	15 000,67	0
042 - Opérations ordre de transfert entre sections	10 736,33	10 736,33
65 - Charges diverses de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>109 089</u>	<u>108 746,25</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2017 reporté	94 088,19	94 088,19
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	15 000,67	14 657,56
70 - Produits de terrains aménagés	0,14	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0,50

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 47 497,42 €.

* <u>Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
Dépenses	25 737	25 393,89
001 - Déficit d'investissement 2018 reporté	10 736,33	10 736,33
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	15 000,67	14 657,56
16 - Emprunts en euros	0	0

	Prévu	Réalisé
Recettes	25 737	10 736,33
001 - Excédent d'investissement 2018 reporté	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 000,67	0
040 - Opérations ordre transfert entre sections	10 736,33	10 736,33
16 - Emprunt en euros	0	0

En investissement, il apparaît un besoin de financement d'investissement de 14 657,56 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 32 839,86 €

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

5* **BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 3 :**

* <u>Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
Dépenses	250 010	117 995,84
011 - Charges à caractère général	250 000	117 995,84
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations ordre de transfert entre sections	0	0
65 - Charges diverses de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	0	0

	Prévu	Réalisé
Recettes	250 010	117 996,05
002 - Résultat de fonctionnement 2018 reporté	0	0
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	250 000	117 995,84
70 - Produits de terrains aménagés	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	10	0,21

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 0,21 €.

* <u>Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
Dépenses	250 000	117 995,84
001 - Déficit d'investissement 2018 reporté	0	0
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	250 000	117 995,84
16 - Emprunts en euros	0	0

	Prévu	Réalisé
Recettes	250 000	117 995,84
001 - Excédent d'investissement 2018 reporté	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations ordre transfert entre sections	0	0
16 - Emprunt en euros	250 000	117 995,84

En investissement, il apparaît un excédent ni un besoin de financement d'investissement : 0 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 0,21 €. Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2020-02-07 : ÉTUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS 2020 :

Le Maire remet la liste des subventions votées en 2019 avec des propositions d'augmentation de 1 à 3 % d'augmentation. Il propose dès maintenant de diminuer la subvention de Familles Rurales qui ne gèrera plus le centre de loisirs et d'augmenter celle de l'Union Sportive Villaines Malicorne.

Les montants seront définis lors du prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 05 mars 2020 au cours duquel le budget sera voté.

Christophe PERDRIX explique qu'il serait opportun de prévoir une somme pour l'acquisition de matériel et décors d'illumination. Une réunion conjointe avec le Comité des Fêtes devrait être organisée prochainement.

2020-02-08 : FESTIVAL JEUNES PUBLIC MALICES AU PAYS : BILLETTERIE :

Le Maire rappelle que, conformément à la politique du Pays Vallée du Loir, la sixième édition du festival jeune public "Malices au Pays" est organisée à Villaines actuellement.

Selon la convention de partenariat signée entre les deux collectivités, les spectacles programmés sont au tarif de 4 € par élève ou adulte handicapé. L'édition d'une billetterie est à la charge de la commune. Le Maire propose donc aux membres de demander aux écoles de Crosnières et Clermont-Créans et au foyer de vie Alain Daubian les sommes suivantes :

Crosnières : 22 élèves x 4 € = 88 €

Clermont-Créans : 47 élèves x 4 € = 188 €

Foyer de Vie Alain Daubian : 6 adultes handicapés x 4 € = 24 €, soit 300 € de recettes attendues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Marie-Jo ROUAULT explique que le premier spectacle de théâtre, sans dialogue mais avec des mimes était très bien mis en scène, sur le thème de la différence : Deux couturières avaient des boutons différents. Les enfants ont apprécié, des précisions par les acteurs ont permis d'approfondir leur compréhension.

Ce vendredi, une autre troupe viendra donner quatre spectacles surprises de danse avec Zultano bazar. Samedi 15 février « Histoire du royaume de Mirpou » (séance tout public) précédé d'un atelier "bricolage et maquillage" puis goûter permettra aux familles d'assister à un spectacle de grande qualité.

La commune devra rembourser huit cents euros à la Vallée du Loir pour l'organisation de ce festival.

Le Maire se félicite d'avoir apporté la culture dans notre commune rurale.

Les élus sont invités à aider à l'installation du spectacle ce samedi 15 février à 9 h 45 à la salle des fêtes (10 à 15 tables avec chaises pour la petite salle ainsi que bancs de la maternelle et chaises dans la grande salle).

2020-02-09 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
01-2020	Devis 243022361 Comptoir Bretagne 35741 PACÉ	Petit matériel cuisine scolaire : 357,70 € HT.
02-2020	Devis 112010594 TLD PRO 50870 TIREPIED	10 litres Cire liquide jaune salle des fêtes : 98,20 € HT.
03-2020	Devis BOUTTIER Eddy 72270 VILLAINES-SOUS-MALIC.	Tarif km Débroussaillage Lamier couteaux et Rotor pour Voirie communale : 170 € HT
04-2020	Devis SEDI Equipement 30700 UZES	2 ramettes 500 feuilles état-civil sécurisées : 50 € HT
05-2020	Devis SOGEA OUEST TP BRIAND 44803 SAINT-HERBLAIN	Fourniture et pose système de mesure du trop-plein (débit- mètre) de la station d'épuration 5 638 € HT
1006-2020	Devis SOGEA OUEST TP BRIAND 44803 SAINT-HERBLAIN	Fourniture et pose pompe relevage à la station d'épuration : 980 € HT

07-2020	Devis 96 Würth 67158 Erstein	Fourniture chevilles, gants, disques tronçonneuse : 185,00 € HT.
08-2020	Devis SEDI Equipement 30700 UZES	Enveloppes blanches à entête mairie : 331,80 € HT.
09-2020	Devis SEDI Equipement 30700 UZES	Livrets de famille et encreurs : 222,20 € HT
10-2020	Devis SOGEA OUEST TP BRIAND 44803 SAINT-HERBLAIN	Remplacement d'une sonde piézométrique poste relevage du Prieuré : 435,24 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-02-10 : VŒUX - MOTIONS - OPPOSITION :

1* OPPOSITION A LA FERMETURE DE TRÉSORERIE DE PROXIMITÉ : DÉFENSE DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES :

Lundi 16 septembre, une grève a mobilisé la quasi-totalité des personnels du centre des Finances Publiques de La Flèche. Cette grève, qui répondait à un appel national, était motivée par les annonces faites concernant le projet de loi Darmanin, prévoyant des regroupements et suppressions de services dans les Finances Publiques.

En Sarthe, 12 trésoreries, y compris celle de La Flèche, seraient appelées à fermer d'ici 2022. Le service des impôts de La Flèche concernant les entreprises fermerait aussi. Concernant le service des impôts aux particuliers, si le service de La Flèche est maintenu, il n'en reste pas moins que les fermetures alentour auraient pour conséquence que le service devrait gérer beaucoup plus de dossiers, avec un effectif quasi-constant, au détriment donc de la qualité du service.

Cette situation aurait un double impact sur l'économie locale ; c'est d'abord une vingtaine d'emplois sur 40 qui seraient supprimés au centre des Finances Publiques de La Flèche, ce qui aurait aussi des conséquences sur la vie des agents concernés, reclassés dans d'autres centres.

C'est ensuite le service aux entreprises qui serait réduit, celles-ci devant désormais s'adresser au centre du Mans, au risque d'impacter leur bon fonctionnement, notamment en ce qui concerne les petites entreprises.

De manière générale, avec ce projet, c'est tout le lien entre la population et son centre des Finances qui se trouve remis en cause, lien dont l'importance, en secteur rural, n'est plus à démontrer.

En outre, beaucoup d'usagers n'arrivent pas à effectuer leurs démarches en ligne, et ont besoin d'un contact direct avec les agents. Les Maisons France Services que l'on nous annonce, mais qui ne sont toujours pas en place, ne pallieront de toute façon en aucune mesure la diminution de service, puisque les agents ne seront pas spécialistes et/ou pas toujours sur place.

C'est pourquoi la commune de Villaines-sous-Malicorne entend exprimer son inquiétude face à ce projet, néfaste pour les territoires, et s'associe à la revendication des agents pour le maintien de l'intégralité des services, dans toute la Sarthe et particulièrement à La Flèche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2* SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'OFFRE DES SOINS PROPOSÉE PAR LE PÔLE SANTÉ SARTHE ET LOIR :

Les professionnels du Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL) tirent la sonnette d'alarme sur les conditions d'accueil des patients, des résidents des Établissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), alertent sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels du PSSL, et sur la destruction à petit feu du service de santé public.

Après la suppression de 70 lits en 12 ans, de services ponctuels, après la fermeture des urgences de nuit durant 3 semaines et la non réouverture du Service Médical d'Urgence et de Réanimation (SMUR) depuis le 24 septembre 2019, c'est la suppression d'un service public de proximité, et à terme l'ensemble de l'hôpital qui est menacé.

L'hôpital du Bailleul est le seul hôpital public dans un bassin de population de 150 000 habitants. Le service des urgences accueille environ 25 000 patients à l'année. Aucun

autre service d'urgences dans les environs n'est capable de prendre en charge un tel afflux de patients, qui devront aller sur Le Mans ou Angers, soit à plus de cinquante kilomètres. Selon la loi, l'organisation des urgences doit permettre à chaque citoyen de pouvoir accéder à un service d'urgences ou bénéficier d'une prise en charge par moyen terrestre par des personnels formés à l'urgence (SMUR), en moins de 30 minutes et 24 h sur 24. C'est en vertu du principe de l'égalité d'accès aux soins de tous les citoyens que les élus veulent défendre l'hôpital du Bailleul, la santé des concitoyens et celles des proches, au-delà des seules "logiques comptables".

C'est pourquoi le Conseil Municipal demande

- la réouverture du SMUR et
- l'arrêt de fermeture de lits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-02-11 : DEMANDE DE SUBVENTION SYSTÈME DE MESURE DU TROP PLEIN (DÉBIT-MÈTRE DE LA STATION D'ÉPURATION)

Le Maire annonce que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionne la pose d'un système de mesure de trop plein (débit-mètre) à 70 % sur un montant de 5 638 HT à la station d'épuration.

Le Conseil Départemental de La Sarthe peut financer 10 % supplémentaires mais a besoin d'une délibération validant le plan de financement de l'opération retenue.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de La Sarthe et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant hors taxes en euros
Maître d'ouvrage	1 127,60
Fonds Européens (à préciser)	Néant
D.E.T.R.	Néant
Conseil Régional	Néant
Conseil Général	563,80
Autre collectivité (à préciser)	Néant
Agence Eau Loire Bretagne	3 946,60
Fonds privés	Néant
TOTAL	5 638,00

Après délibération, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'assainissement des communes rurales pour l'année 2020
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-02-12 : BAIL DU RESTAURANT :

Le Maire annonce que Monsieur Yohann BRAULT, futur restaurateur pourrait récupérer les clefs du restaurant auprès du mandataire judiciaire très rapidement. Le Maire remercie sincèrement la Secrétaire de Mairie qui a pu le relayer pour sortir d'un méandre administratif. Des travaux de peinture et changement de mobilier sont programmés par le locataire.

Le Maire propose aux membres de ne pas changer les termes du bail précédent : durée, loyer etc. Maître Laurence LEGUIL, Notaire de Malicorne sera mandatée pour établir un bail très rapidement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-02-13 : AGENT EN CONTRAT AIDÉ PAR L'ÉTAT :

Le Maire explique que l'agent en contrat aidé par l'État a effectué le remplacement de l'Agent Territorial Spécialisé dans les Écoles Maternelles de la classe Moyenne et Grande section de maternelle depuis fin septembre 2019 jusqu'à fin janvier 2020, et qu'elle bénéficiera d'heures complémentaires qui lui seront payées. Un avenant à son contrat sera signé.

De plus, considérant que son contrat unique d'insertion se termine le 11 avril 2020, il serait opportun d'établir un contrat pour continuité du service public à raison de 20 heures par semaine jusqu'à fin juin (voire fin juillet 2020 en fonction des besoins). Elle pourra bénéficier d'heures complémentaires si besoin. Elle s'est formée au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et a été aidée pour passer son permis de conduire.

La Mission Locale ou Pôle Emploi fléchois seront sollicités pour présenter des candidats ayant droits à un contrat aidé par l'état à la rentrée scolaire de septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-02-14 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Le Maire annonce que les travaux de construction de la maison de santé communautaire sont terminés. L'infirmière Cindy BENARD a commencé depuis ce mardi 11 février 2020. Le dossier pour un médecin est en discussion mais c'est compliqué.

Le terrain sera vendu très prochainement à la Communauté de Communes du Pays Fléchois chez Maître Laurence LEGUIL à Malicorne. Une délibération avec mention de TVA sur marge est nécessaire pour clore cet acte administratif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Les élus communautaires remercient la commune de Villaines pour l'accueil réalisé lors du dernier conseil communautaire du 6 février 2020.

2020-02-15 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS:

1* COMMISSION VOIRIE :

Daniel GUÉRINET explique qu'il a procédé avec l'agent d'entretien communal et Christophe PERDRIX au nettoyage du clocher. Plus d'un mètre cube de fientes, cadavres de pigeons, lattes et pointes ont été descendues. Il serait judicieux de repousser les pigeons. Trois solutions semblent efficaces : pose d'un appareil à ultra-sons, mais il y a des chauves-souris qui sont très sensibles à ce mode d'effarouchement ; aide d'un fauconnier ou pose de grillage qui empêcherait malheureusement la nidification des chouettes-effraies.

Le Maire pense que la pose d'un grillage serait le plus efficace. Il faudrait l'installer au cours de la réfection de la toiture de l'église.

L'entreprise GOUGEON vient d'envoyer trois devis : pour changement d'un moteur de réparation des aiguilles de l'horloge (remise en état du cadran 848,40 € TTC) ; pour mise en sécurité des cloches par système linéaire (4 908,00 € TTC) et mise en conformité d'un système de protection contre la foudre selon la norme NF 17-102 (remplacement du parafoudre radioactif 7 566,00 € TTC), d'un montant total de 13 322,40 €. Considérant les gros travaux envisagés pour la réfection de l'église. Ce dossier sera à examiner prioritairement avec la nouvelle équipe. Le Maire propose, pour le moment, de remettre en état le cadran de l'horloge pour un montant de 848,40 € TTC, d'ouvrir de nouveaux crédits et d'inscrire ce nouvel équipement en section d'investissement sur le budget 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ÉGLISE : Une demande de subvention est sollicitée pour la restauration du tableau La Sainte Famille auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2* COMMISSION COMMUNICATION :

Marie-Jo ROUAULT Maire-Adjoint chargée de la communication annonce qu'elle a renommé et reformaté toutes les photographies pour le site. Le trombinoscope des élus

sera mis en ligne uniquement après les élections municipales, avec les nouveaux élus.

3* COMMISSION INFRASTRUCTURES :

Joël BIGNON, Maire-Adjoint chargé des Infrastructures explique qu'il a du mal à prendre contact avec l'architecte et l'entreprise AXICLIM.

4* COMMISSION PÉRISCOLAIRE :

Les enseignants ont présenté à Christelle PHILIPPE un projet d'école sur le climat scolaire. Les enseignants souhaitent une harmonisation des règles de vie et de conduite à l'école ainsi que dans les services périscolaires.

Cela devrait se faire dans la concertation avec les agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-02-16 : QUESTIONS DIVERSES :

1* Le prochain conseil municipal est fixé jeudi 05 mars 2020.

2* Les deux radars pédagogiques fonctionnent aux entrées de bourg sur le chemin départemental 41 et font ralentir les véhicules. Le Maire remercie Daniel GUÉRINET, Joël BIGNON et l'agent communal pour l'installation de ce matériel de bonne qualité. Laurence COSNARD espère que les batteries ne seront pas volées comme dans de nombreux endroits.

3* Remerciements des familles de Jean-Claude PLET (père de Laurence COSNARD) et Daniel ROUAULT (père de Marie-Jo ROUAULT) pour la participation aux fleurs offertes à l'occasion de leurs sépultures.

4* La classe de CE1-CE2 présente une exposition de sculptures réalisées à la manière d'Alberto Giacometti ce vendredi 14 février 2020 de 16 h 00 à 17 h 30 dans la classe de CE1-CE2. Les élus sont invités.

5* Le Maire remet à chaque élu une invitation à la soirée dansante de l'Association des Parents d'Élèves qui aura lieu le samedi 14 mars 2020 à la salle des fêtes.

6* Le Maire remet une invitation à assister à un concert caritatif "Les copains de La Lune" le samedi 7 mars 2020 à la salle des fêtes afin d'aider au financement d'un tandem à assistance électrique pour Louka, atteint de myopathie.

7* TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES :

08h00 à 10h30 : Laurent HUBERT, Laurence LANGLAIS, Gervais COMPAIN

10h30 à 13h00 : Christophe PERDRIX, Laurence COSNARD

13h00 à 15h30 : Christelle PHILIPPE, Nadia ZEBICHE, Marie-Jo ROUAULT

15h30 à 18h00 : Daniel GUERINET, Tony BERTRON, Joël BIGNON

Les trois conseillers municipaux absents à la séance seront sollicités pour être assesseurs entre 10h30 et 13h00.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Gervais COMPAIN

Daniel GUÉRINET

Laurence COSNARD

Marie-Jo ROUAULT

Christophe PERDRIX

Joël BIGNON

Nadia ZEBICHE

Christelle PHILIPPE

Tony BERTRON

Laurence LANGLAIS